


Collectif de familles  
c/o Groupement handicap Glâne  
Groupement glânois de parents de  
personnes handicapées mentales et IMC  
Route de l'Industrie 3  
1680 Romont

CONSEIL D'ÉTAT						
Reçu n°		19 FEV. 2015		69		
AR	S	DEE				
<del>MA</del>	<del>DE</del>	<del>DEE</del>	<del>DIR</del>	<del>DAE</del>	<del>CHA</del>	<del>MP</del>
La Chancelière: 						

A l'attention du Conseil d'Etat du  
Canton de Fribourg  
Chancellerie d'Etat  
Rue des Chanoines 17,  
1701 Fribourg

### **Manque de places pour personnes adultes en situation de handicap dans les institutions fribourgeoises**

Romont, le 18 février 2015

Monsieur le Président du Conseil d'Etat,  
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Etat,

Nous sommes un collectif de 30 familles de jeunes adultes et d'adultes en situation de handicap. Ce collectif résulte du fait que nous avons chacun déposé une demande de prise en charge auprès de la Fondation glânoise regroupant les Ateliers de la Glâne à Romont, les appartements de la Glâne à Romont et le Home-Atelier La Colline à Ursy. Après un long processus de recherche, nous sommes aujourd'hui confrontés à une situation d'incertitude et de désarroi lié à l'absence de place et de solution pour nos jeunes adultes et adultes en situation de handicap.

En date du 19 décembre 2014, vous avez été interpellés par une question de la députée Antoinette Badoud et du député André Schneuwly sur le manque de places pour les personnes adultes en situation de handicap dans les institutions fribourgeoises. Par la présente, nous souhaitons expliciter l'ampleur et l'urgence de la situation et solliciter votre intervention afin de la débloquer.

Il existe 30 demandes pendantes auprès de la Fondation glânoise pour lesquelles celle-ci ne peut à ce stade apporter de réponse. Ces demandes peuvent être réparties en trois catégories en fonction du type de prise en charge nécessaire.

Le premier groupe, qui représente 12 demandes, concerne des places en ateliers protégés. Les Ateliers de la Glâne ont développé un projet durant les deux dernières années, projet qui pourrait être rapidement concrétisé dans des locaux existants et impliquerait l'engagement d'un maître socio-professionnel et la pérennisation de l'encadrement de l'atelier d'intégration. Parmi ces 12 demandes, 5 demandes concernent aussi un accueil résidentiel complémentaire à l'atelier d'intégration et

développement qui a ouvert ses portes en automne 2014. Cet atelier vise une poursuite des apprentissages pour permettre un éventuel passage en atelier productif après une période de transition.

Le deuxième groupe concerne des places en appartement pour 12 personnes travaillant aujourd'hui déjà en atelier. Cette démarche vise la recherche d'un lieu de vie dans une perspective d'autonomie progressive complémentaire à une activité productive en atelier. Il s'agit d'un parcours progressif pour les plus jeunes ou d'un accueil en urgence pour des personnes plus âgées dont les parents ne peuvent plus assumer la prise en charge.

Le troisième groupe concerne 6 demandes d'accueil résidentiel et occupationnel auprès du Home-Atelier la Colline. Il s'agit de jeunes dont le potentiel personnel ne permet pas, ou pas encore, une activité en atelier d'intégration et qui donc ont besoin d'un accueil et d'un accompagnement dans une structure telle que La Colline dans la poursuite du développement de leur autonomie.

Les jeunes adultes et adultes concernés, malgré leurs handicaps respectifs, ont, comme tout un chacun, des besoins fondamentaux de se réaliser et ceci n'est envisageable que dans un cadre adapté. Il importe que, dans ce cadre, ils puissent créer des liens, nouer des amitiés et partager des moments, comme tout adulte dans notre société, afin de développer leur communication et leur estime de soi. Ce cadre adapté est d'autant plus essentiel qu'il constitue, en dehors du cercle familial, leur unique cadre social, également en raison de leurs difficultés en termes de mobilité. Afin de vous expliciter les personnes concernées, vous trouverez en annexe différents profils résumés de présentation.

Nous tenons à souligner que la garantie de l'adéquation de l'accompagnement de la personne en situation de handicap est définie aux articles 2 et 10 alinéa 1 LIPPI, qui prévoient que le canton garantisse que les personnes en situation de handicap domiciliées sur son territoire aient à leur disposition des prestations institutionnelles répondant adéquatement à leurs besoins. Il veille à ce que les personnes en situation de handicap aient accès à ces prestations dans le canton ou hors canton. Nous rappelons également que la Suisse a ratifié, en date du 15 mai 2014, la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées, convention qui comprend différents engagements en matière de droit de vivre dans la société et de droit au travail.

Le rapport de planification 2011-2015 établi par le Service de la prévoyance sociale SPS, qui a été porté à votre connaissance à fin 2012, explicitait les besoins à venir. Pour les familles comme pour les personnes en situation de handicap concernées, cette situation est particulièrement insoutenable car le processus de recherche d'une solution a débuté dans la plupart des cas il y a plus de deux ans et que nous nous retrouvons à quelques mois des échéances, sans réponse et sans possibilité de préparer la transition. Nous estimons indispensable que des crédits soient accordés afin d'apporter une réponse appropriée à cette situation, que ce soit pour l'automne 2015 ou les années qui vont suivre.

Les éléments dont nous vous faisons part ont déjà été partagés par la Fondation avec la députation glânoise au Grand Conseil, raison pour laquelle copie de la présente leur est adressée.

Dans l'attente de votre réaction, nous vous adressons, Monsieur le Président du Conseil d'Etat, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Etat, nos salutations distinguées.

Copies pour information :

À Mme Antoinette Badoud, Députée et à M. André Schneuwly, Député

À Mme Yvonne Stempfeli, Présidente d'Insieme-Fribourg et Députée

Aux Membres de la députation au Grand Conseil du district de la Glâne

À la Fondation glânoise : Messieurs Chavaz et Waeber.

À Pro Infirmis, Fribourg

Annexes :

Profils de présentation de plusieurs jeunes adultes et adultes dans l'attente d'une solution